

Paris, le 1^{er} septembre 2017

Tabagisme dans les lycées : un test pour le gouvernement

On pouvait croire la cause entendue et que la prévention du tabagisme chez les jeunes faisait consensus. Mais non ! La rentrée scolaire est l'occasion pour le syndicat des proviseurs de faire pression sur le nouveau ministre pour autoriser les élèves à fumer à l'intérieur des établissements scolaires au nom de la protection des élèves face au risque de terrorisme. Tous les acteurs de santé publique se sont opposés à cette demande faite lors du précédent quinquennat.

Nous l'avons rappelé à plusieurs reprises¹ : les circonstances exceptionnelles ne doivent pas, sans raison, fragiliser une œuvre de longue haleine dont personne ne nie la légitimité, la prévention du tabagisme. C'est pourquoi, plutôt que d'assouplir la lutte contre le tabagisme pour cause de risque terroriste, il faudrait plutôt la renforcer pour que les lycéens ne s'exposent pas au terrorisme en allant fumer sur les trottoirs à cause de leur addiction au tabac.

Plus que jamais, les agents de l'Education nationale doivent être conscients de leur rôle éducatif en matière de prévention face à une addiction majeure et mortelle dont la prévalence reste très élevée chez les jeunes en France (32 % des jeunes de 17 ans fument quotidiennement). Plutôt que de banaliser le tabagisme en les autorisant à fumer dans les cours de récréation, il serait préférable d'aider les élèves à ne pas fumer.

En fait, cette demande est un véritable test de la détermination du nouveau gouvernement à lutter contre le tabagisme. Si le gouvernement fragilise la prévention du tabagisme chez les élèves, nul ne peut croire que ce recul s'arrêtera là. Le lobby du tabac ouvrira d'autres brèches au nom de la prétendue liberté de fumer (alors qu'il s'agit de l'esclavage d'une dépendance à une drogue), ou en avançant d'autres prétextes plus ou moins bidon.

Enfin, alors que l'engagement présidentiel est de parvenir à une génération sans tabac, il n'est pas question de reculer à la moindre difficulté.

Si le gouvernement cédait face aux alliés objectifs du lobby du tabac dans les lycées, cela présagerait d'autres petits arrangements et renoncements dans la lutte contre les pratiques addictives. Céder sur le tabagisme dans les lycées, serait se préparer à céder sur tout.

Contact :

Pr Nicolas Simon, Président – Tél : 01 42 33 51 04

Dr Bernard Basset, Vice-président – Tél : 07 86 55 54 53

Dr Alain Rigaud, Président honoraire – Tél : 06 08 22 25 29.

comm@anpaa.asso.fr

L'**Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie** (ANPAA) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Acteur majeur du secteur français de l'addictologie, elle est implantée sur l'ensemble du territoire national, avec des équipes de prévention et 90 établissements de soins et d'accompagnement agréés par l'Etat et financés par l'Assurance Maladie. Le domaine d'action de l'ANPAA couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

¹ [Terrorisme et tabagisme dans les lycées - Les éléments du débat](#), Décryptage, ANPAA, Août 2016